

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_10-DE



(Finistère)

Landéda, le 23/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Enquête publique : culture marine à Guénioc

RAPPORT N°10/19-07

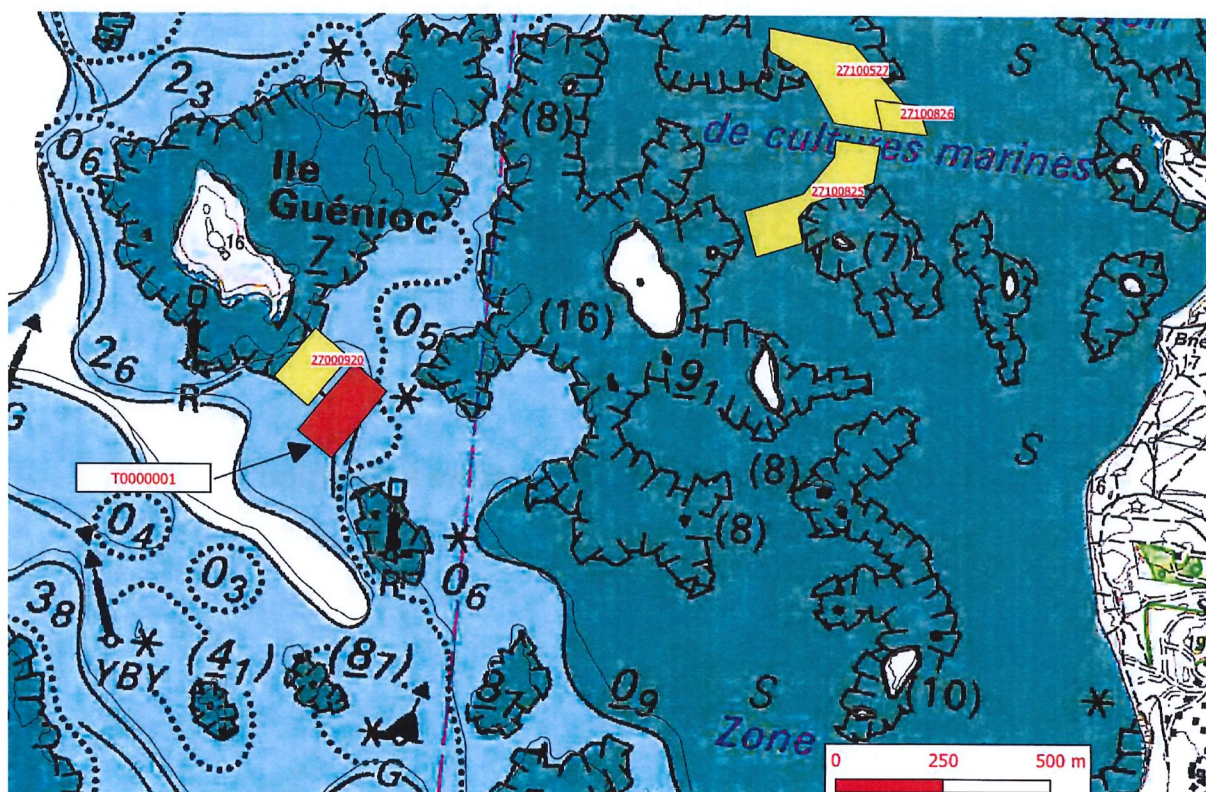
Par courrier en date du 20 août 2019, la préfecture nous informe de l'ouverture d'une enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation de cultures marines.

Cette enquête se déroule du 26 août au 24 septembre 2019.

Le projet est la création d'une concession située au Sud-Est de l'île Guénioc. Elle mesure 200m de long sur 100 m de large. L'activité est la culture des algues qui seront l'*alaria esculenta* et *saccharina latissima*.

Elle se fera sur des lignes de 100 m de long pour un total au final de 1 000 m. Les lignes de cultures sont fixées par des corps morts en béton de 1 tonne reliées à des bouées de balisage. Chaque ligne est espacée de 20 m et suspendue entre 1 et 3 m de profondeur.

La mise à l'eau s'effectue entre octobre et novembre. La récolte se fait entre mars et mai. Pendant la récolte, les algues sont coupées et les lignes sont ramenées à terre pour un nettoyage. Seuls les corps morts restent en place.



La Commune a adopté une position de principe en rendant un avis négatif sur toute demande de création d'installation du fait que des concessions sont à l'abandon et donc que par conséquent, l'installation peut se faire par transfert de concession.

Sur ce dossier en particulier, des interrogations demeurent notamment par rapport à la récolte et au nettoyage des cordages. En effet, rien n'est spécifié dans les mesures mise en œuvre par rapport aux algues d'épave suite à la coupe et où se fait le nettoyage des cordages sur la terre ferme. Pour rappel, le site est classé en zone Natura 2000 et il n'est pas fait état de l'incidence du projet dans ce secteur à la fois par rapport au ramassage des algues mais par rapport à l'impact des dispositifs mis en place sur la faune et la flore.

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_10-DE

Dernier point et non des moindres, cet espace est aujourd'hui identifié par les plaisanciers comme propice à la pêche de loisirs. En acceptant, le projet cela réduirait les zones de pêches dans le secteur.

Je vous propose donc de rendre un avis négatif à l'implantation de cette culture marine d'algues au sud-est de Guénioc.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°10/19-07

Réunion du 30 Septembre 2019

Enquête publique : culture marine à Guénioc

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article R.923.25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier transmis par la Préfecture en date du 20 août 2019 reçu en mairie le 26 août 2019,






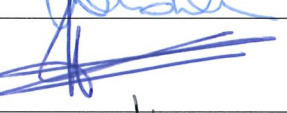




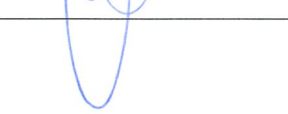

Considérant que des interrogations demeurent quant à la coupe des algues et au nettoyage des cordages,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 18 voix pour et 4 abstentions (David KERLAN, Rachel MARZIOU, Philippe MASQUELIER et Anne POULNOT-MADEC),

M. Bernard THÉPAUT, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal émet un avis défavorable quant à l'installation de ce projet de culture marine par manque d'informations sur le dossier fourni par l'Etat.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_10-DE